

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 11 juin 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST

Absents excusés : 2

Serge ARLOT
Christophe RUET

Procurations : 0

Serge ARLOT, procuration à Nicole FAURE
Christophe RUET, procuration à Gilles GUINARD

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200618-07 : Désignation du délégué communal au sein de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO)

Madame le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article L273-11 du Code électoral (CE) qui prévoit que « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, [...] sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ».

Madame le Maire précise que la répartition du nombre de conseillers communautaires par commune est définie par arrêté préfectoral ; l'arrêté préfectoral de l'Isère n°38-2018-10-15-002 en date du 15 octobre 2018 prévoit ainsi que la Commune d'Ornon dispose d'un unique siège au sein de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO).

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, le Maire est automatiquement désigné comme représentante de la Commune d'Ornon au sein de la CCO.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

prend acte de la désignation de Nicole FAURE, Maire de la Commune d'Ornon, en qualité de conseillère communautaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE